

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 8 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 1^{er} juin 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	45
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Arlette ROULAND représente Marie-Claire BOULINGUEZ,

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Modification statutaire : changement du nom de la communauté de communes

Les membres du Bureau communautaire réunis le 27 mai dernier ont décidé de proposer au conseil communautaire une nouvelle dénomination pour la Communauté de Communes.

Vu, le Code Général des collectivités territoriales

Vu, les statuts de la communauté de communes,

Sur proposition du bureau communautaire du 27 mai 2021,

Monsieur le Président propose une délibération à des fins de modification des statuts de la communauté de communes afin de modifier le nom.

Il est proposé : « Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ».

Rappel de la procédure :

- ☐ L'organe délibérant de l'EPCI doit d'abord se prononcer à la majorité simple.
- ☐ Les conseils municipaux de chaque commune disposent ensuite d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI.
- ☐ La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de 3 mois.
- ☐ Si la majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI (article L.5211-5) est atteinte, le préfet prononce, la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention, DECIDE :

- **d'approuver** la nouvelle dénomination « Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ».
- **d'approuver** la demande de modification des Statuts de la Communauté de Communes,
- **de demander** aux communes membres de délibérer,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 10/06/2021

Le Président,

Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021092-DE
Regu le 18/06/2021